



PARTICIPEZ FINANCIÈREMENT À LA CAMPAGNE

[▶ ACCUEIL](#)
[▶ VOTRE CANDIDAT](#)
[▶ REVUE DE PRESSE](#)
[▶ PHOTOS](#)
[▶ VIDEOS](#)
[▶ LIENS](#)
XAVIER PERICAT
 CANTONALES ARGENTEUIL OISE
 DIMANCHES 20 & 27 MARS


ENSEMBLE POUR ARGENTEUIL, RETROUVONS CONFIANCE EN NOTRE VILLE

[Accueil du site](#) > [Actualités](#)

LES INDEMNITES DES ELUS FONT UN BOND... LES ARGENTEUILLAIS AUSSI

Modifié le 15 décembre 2011



Faisant suite à l'annonce par Philippe DOUCET d'une diminution de 10% de ses indemnités, Xavier PERICAT, Conseiller général du Val d'Oise, conseiller municipal d'Argenteuil et Président du Groupe « Union pour l'Agglomération d'Argenteuil-Bezons » tient à réagir en dénonçant une nouvelle manœuvre qui vise à tromper les Argenteuillais...

Les indemnités des élus ne connaissent pas la crise...

Et non seulement elles ne diminuent pas... elle ne font qu'augmenter depuis l'arrivée de Philippe DOUCET aux commandes de notre ville et de l'Agglomération Argenteuil-Bezons en 2008 !

Pendant qu'il augmentait le budget alloué aux indemnités des élus, Philippe DOUCET augmentait aussi copieusement les impôts des Argenteuillais : tout simplement indécent !

Aujourd'hui, M. DOUCET tente de communiquer sur une diminution des indemnités des élus de la ville... pour mieux les augmenter à l'Agglomération public et journalistes sont rarement présents ! : Encore une fois c'est vraiment se moquer du monde ! Ainsi Philippe DOUCET diminue les indemnités en tant que Maire pour mieux les augmenter en tant que Président de l'Agglomération Argenteuil-Bezons ! : C'est lamentable !

Aucune obligation de voter le maximum et de "profiter" de l'augmentation de la strate de la population... !

Bien entendu, M. DOUCET se retranche avec ses adjoints sur le caractère légal de cette augmentation mettant en avant l'augmentation de la population

Je réponds que **ce qui est légal n'est pas pour autant moral** d'une part du fait de la situation financière de la ville, d'autre part compte tenu de l'augmentation des impôts subie par les Argenteuillais depuis 2008 !

1- Les montants indiqués dans le Code Général des Collectivités Territoriales constituent un maximum à ne pas dépasser... mais rien n'empêche de le dépasser !

2- De même, rien n'oblige les élus de s'allouer les majorations pour chef-lieu de canton, attributaire de la DSU... et de profiter de la strate supérieure de la population pour faire voter leurs indemnités !

Plus que des mots, les chiffres parlent d'eux-mêmes, voici le tableau récapitulatif des indemnités des élus depuis 2008 (*issus des budgets primitifs et votés en séance...*)

	Fin du mandat de Georges MOTHRON	Mandat de Philippe DOUCET	
Indemnités des			Aumgmentation

